

Budget 2026 : un déficit de compromis

Pierre Madec, OFCE, Sciences Po.

Mathieu Plane, OFCE, Sciences Po.

Raul Sampognaro, OFCE, Sciences Po.

Promulguée le 19 février 2026 après un recours au 49.3, la loi de finances pour 2026 a connu des modifications importantes par rapport au Projet de Loi de Finances (PLF). Dans le Policy Brief n°154 de l'OFCE, nous analysons dans le détail l'impact budgétaire et redistributif des mesures proposées.

Première publication :

Rédacteurs en chef : Elliot Aurissergues & Paul Malliet

Budget 2026 : un déficit de compromis

Pierre Madec, Mathieu Plane & Raul Sampognaro

Promulguée le 19 février 2026 après un recours au 49.3, la loi de finances pour 2026 a connu des modifications importantes par rapport au Projet de Loi de Finances (PLF). Dans le *Policy Brief n°154 de l'OFCE*, nous analysons dans le détail l'impact budgétaire et redistributif des mesures proposées.

Le déficit public atteindrait 5 % du PIB en 2026, contre 4,7 % dans le PLF, soit 9 milliards d'euros supplémentaires. L'effort structurel est ramené de 0,8 à 0,5 point de PIB, niveau minimal compatible avec les règles européennes.

La révision à la hausse du déficit provient exclusivement de la dépense publique. Pour la Sécurité sociale, les économies attendues passeraient de 10 à 4 milliards d'euros, après l'abandon notamment du gel des pensions et de la hausse des franchises médicales. Les économies demandées aux collectivités locales seraient réduites de moitié. Seul l'État maintient un effort important d'économies malgré la hausse de la prime d'activité (16 milliards d'euros hors charges d'intérêts, effort de défense et hausse de contribution à l'UE) avec une forte mise à contribution de nombreux ministères hors régaliens (Opérateurs France 2030, missions Travail, Ecologie, Aide publique au développement...).

Les prélèvements obligatoires augmenteront de 0,3 point de PIB, mais leur composition évolue. Le gel du barème de l'IR et de la CSG ainsi que la suppression de certaines niches fiscales sont abandonnés. En contrepartie, la contribution exceptionnelle sur les grandes entreprises est fortement augmentée et la CSG sur les revenus financiers relevée de 1,4 point.

Selon nos estimations (tableau 1), le budget 2026 retrancherait -0,5 point de PIB à la croissance de 2026 (contre -0,8 dans le scénario initial). Ce moindre impact se fait au prix d'un ajustement budgétaire moins ambitieux et pourrait peser sur la croissance future : certaines mesures fiscales, si elles sont maintenues (comme la contribution exceptionnelle sur les grandes entreprises) peuvent affecter l'investissement à long terme et certaines coupes budgétaires réduisent la croissance potentielle et les ambitions de décarbonation de l'économie (France 2030, politiques d'emploi et de formation, Fonds verts...).

Tableau 1: Principales mesures budgétaires de la loi de finances pour 2026

	Mds€	% PIB	Impact
Prélèvements obligatoires	9,0	0,29	-0,09
Hausse de 1,4 point de CSG sur les revenus financiers et de la flat tax	1,5	0,05	-0,02
Lutte contre les fraudes fiscales	2,3	0,08	-0,01
Nouvelle contribution exceptionnelle sur GE en 2026	7,3	0,24	-0,07
Prorogation CDHR en 2026	0,7	0,02	0,00
Taxe exceptionnelle sur les compléments santé	1,0	0,03	-0,02
Hausse de taux de cotisation CNRACL	1,7	0,06	-0,03
Renforcement malus écologique auto et baisse avantages véhicules thermiques	0,6	0,02	-0,01
Autres (modification allègements généraux, taxe sur les petits colis, hausse DMTO, versement mobilité régionale, taxe holdings...)	1,6	0,05	-0,02
<i>Sous-total Nouvelles Mesures</i>	<i>16,7</i>	<i>0,54</i>	<i>-0,16</i>
Fin de la Contribution exceptionnelle sur les GE et de la CDHR	-8,7	-0,28	0,08
Sortie bouclier tarifaire TICFE	1,0	0,03	-0,01
Dépenses publiques	-7,1	-0,23	-0,40
Économies sur la dépense publique primaire d'État hors défense, PA, PSR-UE et APD*	-16,3	-0,53	-0,43
Effort de défense	5,3	0,17	0,17
Hausse de la prime d'activité (PA)	0,7	0,02	0,02
Charges d'intérêts	5,8	0,19	0,03
PSR-UE	5,7	0,19	0,00
Aide publique au développement (APD)	-0,8	-0,03	0,00
Économies Collectivités locales	-3,4	-0,11	-0,09
Économies Administrations de Sécurité Sociale	-4,1	-0,13	-0,09
Impulsion budgétaire totale	-16,1	-0,53	-0,46
Impulsion budgétaire primaire (= sans charge d'intérêts)	-21,9	-0,72	-0,48

Sources: PLF 2026, documents budgétaires, calculs OFCE

Les moindres efforts budgétaires conduiraient, si l'on veut être en conformité avec les règles européennes, à un ajustement budgétaire structurel primaire de 0,8 point de PIB en 2027. Et même un effort brut de 1,2 point de PIB (40 milliards) si l'on intègre certaines contraintes, soit significativement plus que ce qui a été fait en 2025 et 2026.

L'analyse redistributive porte sur quatre mesures : hausse de la prime d'activité, extinction progressive de la majoration pour âge des allocations familiales, hausse de la CSG sur certains revenus du patrimoine et prolongation de la contribution différentielle sur les hauts revenus. Les effets sont très contrastés. Les ménages des 3^e au 8^e vingtièmes bénéficient de la revalorisation de la prime d'activité. Les familles avec au moins deux enfants sont pénalisées par la suppression de la majoration à partir de 14 ans. Les ménages du dernier vingtième supportent l'essentiel de l'effort fiscal. Les mesures envisagées dans le PLF (gel des prestations et des pensions, abattement forfaitaire sur les frais professionnels), qui visaient surtout les retraités, ont été presque entièrement abandonnées. Le budget adopté présente un profil redistributif modifié : il épargne largement les retraités et cible davantage les actifs modestes et les familles avec enfants. Du fait de son impact budgétaire sur les ménages moins élevé, il génère de fait beaucoup moins de ménages perdants.